

Source de Veyrier

Biotope humide et réservoir pour les agriculteurs

Un projet transfrontalier demande toujours passablement de temps pour sa concrétisation. Toutefois, il n'était pas imaginé au départ qu'il nous poserait autant de problèmes administratifs, fonciers et techniques.

Après plus de 6 années de mise au point et de péripéties diverses, la phase de finalisation des travaux est en cours.

Fin 2008, lors de la première ouverture du chantier sur le territoire français, la commune a rencontré plusieurs problèmes géologiques, malgré les sondages préalables effectués sur place. Afin de les résoudre, une modification du tracé de la conduite sur France s'est avérée nécessaire en raison d'une forte venue d'eau souterraine et de la présence d'un très gros bloc de granit situé sous la voie SNCF. Presque une année fut nécessaire pour rechercher une solution technique à



ces problèmes et renégocier un nouveau tracé avec la SNCF et les propriétaires, ce qui a finalement reporté la réalisation de la conduite de transport à septembre 2010.

En raison d'un hiver 2010-2011 particulièrement doux et sans précipitations, la construction du bassin d'accumulation de 1'500 m³ et la creuse du biotope humide de 700 m² se sont terminés en mars 2011, avec un peu d'avance sur le plan-

ning. Les travaux de finition ont débuté en avril. Des clôtures ont été posées autour du biotope et du bassin. Le container technique qui renfermera les pompes sera également installé durant cette période. Dès les beaux jours, le bassin et le biotope seront mis en eau et l'engazonnement des parcelles terminé d'ici la fin du printemps. Les autorités ont plaisir à souligner que ce projet, de haute qualité environnementale, n'aurait pu se réaliser sans le concours des deux propriétaires des terrains, Messieurs Luc Weibel et Jean-Pierre Lavergnat, qui les ont mis à disposition de la commune sous forme d'un droit de superficie gratuit de 99 ans. La commune remercie également les instances fédérales et cantonales qui ont apporté leur savoir-faire et ont octroyé un important soutien financier. Les autorités remercient également de leur collaboration les Autorités des communes d'Etrembières et de Bossey ainsi que les six propriétaires des terrains sur France, sous lesquels passe la conduite d'eau entre la source située au-dessus de l'autoroute A40 et la frontière.



Chemin des Rasses

Mesures provisoires de modération du trafic

Avec le concours du comité de l'Association « Rasses-Marais » et suite à un rapport de la police municipale, nous avons constaté que la vitesse des véhicules était trop élevée sur le tronçon de chaussée de quelque

500 mètres entre le giratoire de l'Uche et le carrefour du chemin des Bois.

En accord avec la Direction générale de la mobilité et en anticipation de 2 ans sur le programme prévu pour la mise en zone 30 km/h de ce quartier, le Conseil administratif a décidé de réaliser des « chicanes » provisoires sur la chaussée afin d'y limiter la vitesse.

En trois emplacements, répartis sur la longueur, des éléments préfabriqués en béton obligeront

les automobilistes à ralentir fortement leur allure afin de suivre la sinuosité ainsi créée. Une signalisation provisoire à 30 km/h et des marquages seront tracés pour attirer l'attention des usagers sur ce nouvel aménagement.

Un bilan de la situation sera établi après une année, pour permettre d'adapter le projet en prévision de sa réalisation définitive.

Périmètre Grand-Salève

Dans le cadre de la première étape du projet du périmètre Grand-Salève, la construction d'une nouvelle école, de deux salles de gymnastique, de nouveaux locaux pour la petite enfance, le Fil d'Argent et les sociétés locales ainsi qu'un bâtiment de logements sont prévus. La construction future nécessite la démolition partielle de l'école existante.

Les travaux pourraient débuter dès mi-juin pour se terminer à la rentrée scolaire 2013. Pour ce faire et afin d'assurer le maximum de sécurité aux différents utilisateurs, le Conseil administratif a décidé de déplacer ceux-ci en d'autres lieux communaux afin qu'ils puissent continuer leurs activités.

Le Conseil administratif s'excuse par avance des désagréments inévitables que provoque ce type de chantier

Grand-Donzel

Les courts de tennis communaux sont en cours de rénovation. En effet, leurs dimensions doivent être mises aux normes afin de répondre aux demandes des utilisateurs. Ces travaux dureront environ deux mois.

Conseil municipal – séance du 22 mars 2011

Une soirée chargée pour le Conseil municipal ! En ce deuxième jour de printemps, les élus avaient du pain sur la planche pour passer en revue les nombreux sujets à l'ordre du jour de cette première séance de l'année. Deux sujets portent sur les jeunes générations (école et crèche), les autres projets concernent surtout l'aménagement, avec un souci marqué pour une politique plus verte (vélos électriques, panneaux solaires, biotopes et drainage modernisé).

Ambiance animée dans l'hémicycle : un Conseil municipal pratiquement au grand complet (seuls 2 absents). Serge Luisier, un peu ému, a prêté serment devant le drapeau. Il devient secrétaire pour le bureau municipal et intègre les commissions des constructions et d'information.

Des communications du Conseil administratif, retenons quelques points significatifs.

La commune reconduira son action pour l'achat de vélos électriques par les foyers (cf. page 14) ; la salle du Conseil semble trop petite pour accueillir tous les conseillers en particulier dès le 1^{er} juin prochain avec l'arrivée de deux nouveaux élus et sera agrandie moyennant des travaux d'importance ; les comptes communaux 2010 montrent un excédent de revenus exceptionnel, ce bon résultat sera présenté plus en détails, lors de la prochaine séance avec des chiffres audités.

La présidente Marielena Gautrot énumère les principales délibérations à l'ordre du jour.

Projet des Etournelles : priorité aux logements et à la crèche

La proposition vise à construire, sur le périmètre du chemin des Etournelles, 2 immeubles de 20 appartements comprenant également des locaux commerciaux et une crèche. A l'unanimité,

la commission des affaires sociales, la commission des finances et celle des constructions proposent d'ouvrir un crédit de CHF 1'700'000.- pour la conduite de l'étude. « Ne plus perdre une minute, il faut aller de l'avant ! » martèle le maire Thomas Barth. Le projet est adopté à l'unanimité.

L'école produira de l'énergie solaire

La proposition vise l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture du bâtiment des classes de l'école de Bois-Gourmand et le rachat du courant électrique produit par cette installation (environ 57'000 KW par an) au tarif SIG Vitale Soleil.

A l'unanimité, les commissions des finances et des constructions proposent au Conseil municipal d'ouvrir un crédit de CHF 322'500.- pour la réalisation de l'installation. Ce projet est accepté à l'unanimité : la commune confirme ainsi son intérêt pour les énergies renouvelables.

Sept propositions du Conseil administratif

sont présentées devant les élus, qui se plaignent à tour de rôle, de l'envoi tardif des documents

Projet Grand Salève : un projet ambitieux pour les futurs écoliers

Après quatre ans d'étude, le Conseil administratif semble impatient de lancer la première étape de la nouvelle école dont la mise à disposition est prévue pour la rentrée 2013. Pour tenir ce délai, il faudrait en effet que les travaux démarrent ... cet été ! Le Conseiller administratif Luc Malnati rappelle que l'autorisation de construire de l'autorité cantonale arrivera d'ici la fin du mois. Le Conseil municipal décide de soumettre aux commissions des finances et des constructions un devis général, qui respectera la cible des 84 millions pour les deux étapes de ce projet.

Le vote définitif interviendra en mai : les autorités municipales devront alors confirmer leur décision et donner à la commune les moyens de construire un nouvel établissement scolaire en remplacement de celui qui vient d'être démolli.

Pré-des-Dames : changement d'affectation

Le Conseil administratif propose une modification de zone du Pré-des-Dames et le développement d'une zone industrielle et artisanale. Cette nouvelle affectation sera étudiée dans le cadre d'un mandat d'aménagement du territoire et requiert un crédit de CHF 135'000.-. Le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur ce projet et a demandé son renvoi devant les commissions d'aménagement et des finances.

Les habitants du hameau de Vessy souhaitent faire des transformations

Depuis un certain temps, les habitants du hameau de Vessy souhaitent aménager et transformer des bâtiments agricoles en logements. Pour ce faire le DCTI rappelle à la commune qu'il est nécessaire d'établir un plan de site et de clarifier le périmètre. Le Conseil municipal entre en matière sur ce projet et le renvoie en commission d'aménagement.

Le chemin de Sous-Balme a bien besoin d'une réfection

L'exécutif demande de procéder à la réfection de la chaussée et à la modération du trafic sur le chemin de Sous-Balme, en profitant d'y enterrer un câble de haute tension. La réalisation de cet ouvrage de génie civil totalise CHF 385'000.-. Le Conseil municipal n'hésite pas et procède au vote immédiat avec 16 voix pour. Luc Malnati remercie les élus au nom du Conseil administratif et promet le démarrage des travaux dans les meilleurs délais.

La crèche de la Cigogne nécessite un nouveau mobilier

Le Conseiller administratif Daniel Mermod présente un projet qui lui tient à cœur : l'acquisition de mobilier et de matériel d'exploitation pour la crèche de la Cigogne et ceci d'ici la prochaine ouverture de cet agrandissement en automne de cette année. Le crédit de CHF 400'000.- est nécessaire, mais sera amorti au moyen des subventions à recevoir de la Confédération et du fonds intercommunal en relation avec la création de 32 nouvelles places de crèche. Le Conseil municipal accepte ce projet par un vote immédiat.

La Maison de la forêt : un lieu convivial au vert

L'exécutif propose une « maison de la forêt », c'est-à-dire une maison en rondin comprenant un foyer et des sanitaires comme il en existe beaucoup en Valais. Ce projet répond à la demande des autorités cantonales suite aux dernières constructions de logements de la commune : aménager un espace vert et protégé à disposition de la population. Le projet de CHF 395'000 est envoyé en commissions des finances et d'aménagement.

Des collecteurs de drainage datant de 1946

Dernière proposition du Conseil administratif : la réfection de deux collecteurs de drainage. La mise en valeur de 6 hectares de la nouvelle zone agricole spéciale (ZAS) des Marais de Veyrier-Troinex nécessite leur réfection urgente avant la construction des serres envisagées par le maraîcher promoteur de ce projet. « L'exploitant prévoit d'y cultiver des tomates et d'engager du personnel ! » rappelle Luc Malnati. Des emplois à la clé pour un projet de CHF 655'000.-. La proposition est acceptée en vote immédiat : l'administratif pourra aller de l'avant sur ce projet de drainage modernisé.

VEYRIER

OFFRE PROMOTIONNELLE DU 18 MAI AU 9 JUILLET 2011 SUR LES NOUVEAUX ABONNEMENTS JUNIORS ANNUELS UNIRESO POUR LES JEUNES DE LA COMMUNE

Messieurs, Messieurs,

Veyrier a le plaisir de vous proposer, en collaboration avec unireso, une réduction pour l'achat d'un nouvel abonnement junior annuel unireso « Tout Genève ».

Réservez aux jeunes, entre 6 ans et 24 ans compris, cette aide financière vise à favoriser l'utilisation des transports publics et à soutenir la mobilité des familles.

Catégorie d'abonnement	Tarif normal 2011	Tarif promotionnel du 18 mai au 9 juillet 2011
Abonnement junior	CHF 450.-	CHF 250.-

Cette offre est réservée aux nouveaux abonnés (pas d'abonnement annuel en cours de validité après le 28 mars 2011). Cette offre n'est pas cumulable avec d'autres rabais (par ex. : rabais famille).

Pour bénéficier de cette offre, il vous suffit de vous inscrire à la mairie entre le 18 mai et le 9 juillet 2011. Les abonnements à l'offre reçoivent par la poste le bon de réduction. Il est à faire valoir entre le 18 mai et le 9 juillet 2011, avec une pièce d'identité à une agence tog ou CFF, pour un abonnement à tarif promotionnel.

L'abonnement sera valide une année avec une date de début de validité choisie dans un délai de 3 mois. Il n'est pas remboursable.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter info mobilité unireso au 0800 002 021 (CHF 2.247 appel depuis un réseau fixe).

Le Conseil administratif vous encourage vivement à profiter de cette offre qui contribue également à préserver l'environnement de notre commune.

Veyrier, avril 2011

La Mairie

Promotions 2011

Nous avons le plaisir de vous informer que, dès cette année, la fête des Promotions scolaires se déroulera le vendredi après-midi et en soirée à Grand-Donzel. Elle aura donc lieu cet été le 1er juillet.

Vous recevrez dans le courant du mois de juin le programme détaillé de cette manifestation par le biais d'un tout-ménage qui sera distribué à tous les élèves ainsi que dans les boîtes aux lettres de la commune.

Nous pouvons déjà vous commu-



niquer le déroulement général de cette manifestation. Elle débutera le matin avec les spectacles de la division élémentaire qui seront suivis l'après-midi, durant l'horaire scolaire, de jeux et de carrousels pour tous les élèves à Grand-Donzel. La cérémonie officielle aura lieu à 17h30 à Grand-Donzel et le cortège partira de l'école du Bois-Gourmand à 19h00.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous retrouver nombreux à l'occasion de la fête des Promotions le 1er juillet prochain !

Plantations et jardins

Avec l'arrivée du printemps, nous souhaitons vous rappeler quelques réglementations liées aux plantations et jardins :

Abattage et élagage des arbres

La mairie attire tout particulièrement l'attention des propriétaires de parcs et jardins sur les dispositions du règlement du 27 octobre 1999 sur la conservation de la végétation arborée (L.4.05.04), notamment l'article 3 précisant qu'aucun arbre ne peut être abattu ou élagué, ni aucune haie rasée ou défrichée, sans autorisation du département du territoire – service nature et paysage, rue des Battoirs 7, 1205 Genève. L'article 2 prévoit des dispenses. La suppression d'arbres n'est pas soumise à autorisation dans les pépinières et les cultures fruitières. Le formulaire de requête est disponible auprès de la mairie.

Chardons et mauvaises herbes

Les propriétaires dont les parcelles sont envahies par les chardons et autres mauvaises herbes sont tenus de les nettoyer avant le 15 juillet, conformément à la loi sur la promotion de l'agriculture. Passé ce délai, il y sera procédé d'office, aux frais des propriétaires et les contrevenants seront poursuivis en conformité de la loi.

Murs et clôtures

(loi sur les routes art. 70 L 1.10)

1) Les murs et clôtures en bordure d'une voie publique ou privée ne peuvent, dans la mesure où ils sont autorisés, excéder une hauteur de 2 m. Le département peut exiger que les ouvrages autorisés soient distants jusqu'à 1,20 m du bord d'une voie publique ou privée. Il peut, en outre, exiger la plantation de végétation ;

2) Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

Plantations

(loi sur les routes art. 74 L 1.10)

Les plantations nouvelles ne sont autorisées qu'aux distances suivantes de l'alignement définitif des voies publiques :

- a) 1m pour les haies, arbres, arbustes dont la hauteur ne dépasse pas 2m ;
- b) 4m au moins pour tous les autres arbres.

Taille des arbres et haies

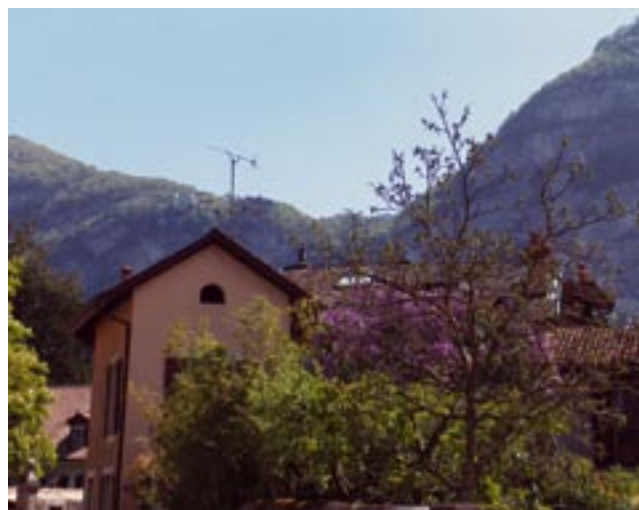
Il est rappelé aux propriétaires, locataires ou fermiers, qu'ils sont tenus de couper à une hauteur de 4m50 au-dessus du sol les branches s'étendant sur la voie publique (routes cantonales, chemins communaux et privés).



Les haies doivent être taillées à 2m de hauteur. Dans les courbes et à l'intersection des routes ou lorsque la sécurité de la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies. Les intéressés doivent effectuer les travaux nécessaires avant le 15 juillet.

Tondeuses à gazon et souffleuses à feuilles

Le règlement sur la tranquillité publique interdit l'usage des tondeuses à gazon et des machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion, de 20h00 à 08h00, ainsi que toute la journée les dimanches et jours fériés. Il est en outre recommandé de respecter le repos des voisins, notamment entre 12h00 et 14h00. L'usage des machines à souffler les feuilles équipées d'un moteur à explosion est autorisé du 1^{er} octobre au 31 janvier.



La rubrique du Parlement des Jeunes de Veyrier (PJV) : les problèmes TPG

Depuis la création du Parlement des Jeunes de Veyrier (PJV), un thème est récurrent, celui des TPG. Que ce soit à propos de la fréquence ou des tarifs, ce sujet nous préoccupe. Bien que nous disposions d'un réseau de transport public d'exception par rapport à la superficie de notre canton, la mobilité à Genève nous semble être coûteuse et ceci principalement pour les jeunes qui sont d'importants utilisateurs des transports en commun.

Malheureusement, la prochaine augmentation du prix des billets TPG ne va pas dans le sens

attendu. Par ailleurs, de nombreuses communes du canton octroient des subventions à leurs habitants désireux d'obtenir un abonnement annuel TPG. La commune de Veyrier offre une subvention de 100 CHF pour les jeunes de 6 à 24 ans lors de l'acquisition d'un abonnement annuel TPG entre le 16 mai et le 8 juillet pour autant que la personne ne détienne pas d'abonnement annuel en cours de validité après le 29 mars 2011.

Cette mesure exclut ainsi les renouvellements d'abonnement et nous paraît dès lors trop

restrictive. Nous souhaiterions que la commune élargisse son offre à tous les habitants, ou au moins aux jeunes âgés de 6 à 24 ans ainsi qu'aux personnes bénéficiant de l'AVS ou de l'AI, tout au long de l'année et sans conditions préalables, soit une subvention à l'image de celle que proposent les communes limitrophes comme Carouge, qui octroie une réduction de 100 francs à tous les détenteurs d'abonnements annuels âgés de moins de 25 ans ou encore la commune d'Onex qui offre une réduction de 100 francs pour tous les abonnements annuels et mensuels sans limite d'âge.

Vélos électriques

Renouvellement de l'opération d'encouragement par la commune à l'achat d'un vélo électrique neuf

Nous avons le plaisir de vous informer d'une nouvelle opération communale d'encouragement à l'achat d'un vélo électrique neuf par les habitants de Veyrier. *Le kit de transformation est exclu de cette offre.*

Cette contribution communale d'un montant de CHF 250.- vient compléter la subvention cantonale du même montant.

Elle sera octroyée une seule fois à chaque foyer pour l'achat d'un vélo électrique neuf durant la période du 1er mars au 31 mai 2011. Cette subvention exclut les foyers ayant déjà participé à l'offre 2010.

Comme pour la subvention cantonale, il faudra pour l'obtenir présenter à la mairie l'original de la facture acquittée ainsi que la copie d'une pièce d'identité.

Résultats du lâcher de ballons précédant la cérémonie du 10'000^e habitant 20 janvier 2011

(DISTANCES À VOL D'OISEAU)

Ecole de Veyrier

1^{er} prix **Mouna Berbar**, carte retrouvée à Pertuis (Vaucluse) distance : 284 km.

2^{ème} prix **Damien Berset**, carte retrouvée à Gargas (Vaucluse) distance : 262 km.

3^{ème} prix **Chloé Briefer**, carte retrouvée à Piégros-la-Clastre (Drôme) distance : 188 km.

Ecole du Bois-Gourmand

1^{er} prix **Laurène Buesink**, carte retrouvée à Aix-en-Provence distance : 301 km.

2^{ème} prix **Hugo Baltazar**, carte retrouvée à L'Isle sur la Sorgue distance : 268 km.

3^{ème} prix **Charlotte Meyer**, carte retrouvée à Reillane (Alpes Haute Provence) : 259 km.

Ecole de Pinchat

1^{er} prix **Jérémy Dunant**, carte retrouvée à Seillans (Var) distance : 285 km.

2^{ème} prix **Guillaume Fournier**, carte retrouvée à Montoison (Drôme) distance : 186 km.

3^{ème} prix **Henri Forichon**, carte retrouvée à Combovin (Drôme) distance : 171 km.

Flash Info

Fête du 1^{er} août 2011

En raison des travaux en cours à l'école de Veyrier, la fête du 1^{er} août est déplacée cette année au centre du village. Une tente sera installée derrière la mairie et des animations auront lieu dans le centre du village. La cérémonie officielle se tiendra, si le temps le permet, sur la place de l'Eglise.

Pour des raisons de sécurité, les feux d'artifices aussi bien officiels que privés ne seront pas autorisés dans le cadre de cette manifestation.

Le programme détaillé vous sera transmis par le biais du tout-ménage habituel dans le courant du mois de juillet.